

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des services de transport

**Arrêté du 29 janvier 2014 portant agrément de médecins et psychologues au titre
du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT1401827A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 29 janvier 2014, les médecins désignés dans la liste ci-après sont agréés pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains.

Liste des médecins

MM. Yves BELLION, Guillaume SELLIER, Mme Christiane VIGNOLLET.